

03 avr 2009 -11:53

Appartient à [Conseil des ministres du 3 avril 2009](#)

Accord de coopération Benelux

Accord de coopération relatif à la représentation de la Belgique au sein des institutions du Benelux

Accord de coopération relatif à la représentation de la Belgique au sein des institutions du Benelux

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la représentation de la Belgique au sein des institutions du Benelux.

Le 17 juin 2008, les Premiers ministres et le ministres des Affaires étrangères de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, les ministres-présidents des Communautés flamande et germanophone et les ministres compétents de la Région wallone, de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale, ont signé le nouveau traité Benelux à La Haye.

Pour ratifier ce traité, un accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions est nécessaire. L'accord règle la coordination, organise une structure de concertation permanente ainsi que la représentation dans les institutions de l'Union Benelux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe